



## Abus de faiblesse

-----  
Par Arawn

Bonjour tout le monde.

Je ne sais pas si je pose ma question au bon endroit.

Voilà mon histoire : je connais une personne qui a acheté en viager la maison de son grand oncle. Cet oncle a 96 ans. La personne c'est installer chez l'oncle avec sa compagne pour s'en occuper car avec l'âge il a du mal à se débrouiller seul. Jusque là tout va bien. Sauf que.. le couple ne verse rien du tout pour le viager ou pour contribuer aux dépenses quotidienne. Ils se servent sur le compte de l'oncle... Hors normalement chaque mois c'est le couple qui devrait payer quelque chose. De plus ils s'acheteny plein de choses et financent des travaux chez l'oncle ou chez les parents de l'homme avec l'argent de l'oncle...

Vu l'âge avancé du grand oncle, je trouve que c'est vraiment mal honnête de profiter comme ça.

Donc en cherchant j'ai vu que ça s'appelle de l'abus de faiblesse.

Est ce que quelqu'un pourrait me le confirmer svp? Et est-ce qu'il est possible de le dénoncer ou de porter plainte de façon anonyme ?

Merci d'avance pour vos réponses

-----  
Par ESP

Bonjour

L'abus de faiblesse peut être invoqué par la victime

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F35140#:~:text=Vous%20pouvez%20porter%20plainte%20directement,%27auteur%20de%20l%27infraction.]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F35140.[/url]